



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20230209-DAP_23_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N°23.01.04

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : les groupes Socialistes, Radicaux, Citoyens (25) / Ecologie et Solidarité (11) / Communiste et Républicain (6) / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants (10) / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen (9) / Cyril HEMARDINQUER
ABSTENTION groupe Rassemblement National et Alliés (12)

OBJET : Adoption de la charte de la participation citoyenne

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière **le 9 février 2023**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'avis émis par le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 6 février 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission Education, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport lors de sa réunion du 3 février 2023 ;

Considérant les ambitions de la Région visant à :

- accroître la participation des citoyens et citoyennes, quand cela est pertinent, dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et projets de la Région en créant de la confiance,
- développer une culture de la démocratie participative et les conditions d'une citoyenneté active en région Centre-Val de Loire ;

DECIDE

- D'adopter la Charte de la participation citoyenne de la Région Centre-Val de Loire présentée en annexe.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE LE : 10 février 2023

PUBLIE LE : 17 février 2023

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

ANNEXE 1



CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Ce document a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du guide « Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe » (HCE, 2022).

Dans un monde où les principes démocratiques sont menacés, face à l'essor de l'abstention consécutive d'une forme de défiance de l'action publique la Région Centre-Val-de-Loire souhaite réaffirmer sa volonté d'élargir le socle démocratique sur lequel reposent ses institutions et l'implication de ses habitants et habitantes dans la vie de la collectivité.

De longue date, la Région a mis en place de manière volontariste et ouverte différentes instances de participation : le Conseil régional de la jeunesse (CRJ), la Conférence permanente de coopération pour la culture, la Conférence régionale du sport, le Conseil régional d'orientation de la jeunesse, la Conférence permanente des relations internationales, le Conseil régional du numérique... Elle travaille avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) – au-delà des saisines et avis réglementaires – sur des modalités de dialogue et de coopération, notamment sur les questions de concertation sur les politiques régionales et de participation citoyenne.

En parallèle, elle a instauré des dialogues directs avec les citoyens et citoyennes notamment à travers la démarche de démocratie permanente qu'elle a votée en 2018. Convaincue de la nécessité de ce dialogue constructif entre les habitant·es et les élu·es qui les représentent, la Région Centre-Val de Loire a souhaité, en lieu et place de la « charte de participation du public » du Ministère en charge de l'écologie qu'elle a adoptée en 2018, élaborer sa propre charte de la participation. Face aux crises climatique, démocratique, sociétale, sanitaire, économique et sociale la Région souhaite réaffirmer l'enjeu de la démocratie participative en lien avec la démocratie représentative.

En précisant les principes et valeurs de la participation, la présente charte définit le socle d'un processus participatif entre la collectivité régionale, représentée par ses conseillers et conseillères régionales et/ou ses agent·es, avec au moins un des groupes suivants :

- les « corps intermédiaires » et société civile organisée : associations, syndicats, entreprises...
- les acteurs et actrices institutionnelles du territoire : élu·es, collectivités, institutions...
- les habitant·es de la Région.

Portée et destinée à la collectivité régionale, notamment dans les relations qu'elle entretient avec ses partenaires, cette charte répond à 2 ambitions fortes :

- accroître la participation des citoyens et citoyennes, quand cela est pertinent, dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et projets de la Région en créant de la confiance,
- développer une culture de la démocratie participative et les conditions d'une citoyenneté active en région Centre-Val de Loire.

Il est rappelé que dans le cadre de la loi, les conseillers et conseillères régionales sont les seules en capacité finale d'acter les décisions, avec une responsabilité budgétaire et juridique. Cette décision se déroule lors d'un vote en session plénière ou lors des commissions permanentes.

Engagement n°1 : diffuser une culture de la participation citoyenne en région Centre-Val de Loire

1.1. Rendre encore plus accessible le fonctionnement de l'institution régionale.

La Région renforce par tous les moyens possibles, la compréhension du fonctionnement et l'accès à l'institution, la visibilité et la lisibilité des nombreux espaces de concertation et les processus de prise de décisions qui en découlent, auprès des habitant·es et des partenaires.

1.2. Ancrer une culture de la participation en interne

La Région accompagne les conseillers et conseillères régionales et les agent·es de ses services dans l'acculturation et la formation à la participation citoyenne pour une meilleure appropriation et intégration dans la conduite de projet.

1.3. Embarquer les partenaires dans des processus participatifs

La Région sensibilise ses partenaires aux processus de participation : amélioration des projets, meilleure adhésion des habitant·es, bénéfice de l'expertise d'usage, renforcement d'une citoyenneté active...

1.4. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie

La Région promeut l'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie pour permettre aux habitant.e.s une meilleure mobilisation de leurs droits, parmi lesquels la participation au débat public. Dans le cadre de son chef de filât sur les politiques jeunesse, la Région aura une attention toute particulière à l'implication des jeunes et notamment les membres du Conseil régional de la Jeunesse pour renforcer leurs liens avec les conseillers régionaux.

Engagement n°2 : proposer des cadres de participation clairs

2.1. Valoriser le retour d'expérience des usagers

La Région s'engage à mettre en œuvre, autant que nécessaire une démarche de participation citoyenne pour les nouveaux projets ou nouvelles politiques ou modifications substantielles d'une politique régionale ou son évaluation conformément à l'engagement du 5.2. Elle reconnaît ainsi l'expertise d'usage (ou le « savoir citoyen-usager ») pour enrichir l'action publique et la décision des élu·es, en complémentarité d'autres expertises et des démarches d'évaluation issues des cadres nationaux.

2.2. Préparer en amont le processus participatif

Tout processus de participation citoyenne est considéré comme une conduite de projet à part entière, qui accompagne le plus en amont possible les différentes étapes d'élaboration d'une politique régionale. Dans cette perspective, la Région s'engage à allouer et à intégrer, dans la conduite de projet, les conditions relatives et nécessaires à la mise en œuvre de la démarche participative lorsque celle-ci est validée : informations, ressources temporalités...

2.3. Proposer un contrat de participation

A chaque lancement d'une démarche de participation, la Région s'engage à proposer un « contrat de participation, qui a pour vocation à donner le cadre, la méthodologie et le degré de participation.

2.4. Enoncer clairement l'objectif de la démarche participative

Dans un souci de transparence et un objectif de confiance, la Région détaille, à chaque début de processus participatif, le cadre, le contenu du processus et le contrat de participation qui engage les parties prenantes. Pour ce faire :

- Elle définit les conditions de faisabilité du contrat de participation.
- Elle explicite la nature du projet, ses enjeux et l'objet de la démarche participative.
- Elle précise les engagements de chacune des parties.
- Elle fournit aux participant·es une information complète, transparente, pertinente et intelligible, et ce tout au long du processus participatif, afin de favoriser une expression éclairée.

2.5. Informer sur les démarches de participation citoyenne

La Région s'engage à communiquer sur l'existence d'une démarche de participation citoyenne via une, ou des, communications adéquates aux participant·es.

2.6. Faire appel à un tiers garantissant le processus participatif

Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participant·es, la Région pourra faire appel, en fonction de la nature du sujet et de sa technicité à un tiers de confiance, indépendant et choisi pour son expertise sur la nature du sujet afin de garantir la neutralité du processus participatif, notamment concernant la synthèse des contributions et leur restitution. Les élus seront informés des tiers retenus dans le cadre des procédures administratives et pourront être consultés si nécessaire.

2.7. Rendre publiques les conclusions de la participation citoyenne

La Région s'engage à rendre publique la synthèse des avis citoyens, notamment lors de ses sessions plénières, via son site internet et par tout autre moyen pertinent.

2.8. Expliciter ses choix

La Région s'engage à :

- rendre compte de la démarche de consultation dans les rapports soumis au vote
- expliciter et justifier les choix réalisés dans la décision finale au regard des conclusions réalisées à partir d'avis citoyens.

Engagement n°3 : mobiliser la plus grande diversité de participant·es

3.1 Rechercher la plus grande diversité des participant·es

La Région s'engage à rechercher la plus grande diversité de citoyennes et de citoyens concernés par la thématique du sujet participatif, avec une attention particulière à recueillir des points de vue pluriels tant territoriaux que sociaux. Dans cet objectif, elle choisit les outils de communication au regard des publics spécifiques et mobilise les réseaux et intermédiaires nécessaires notamment pour aller chercher les habitant·es les plus éloigné·es du débat public. L'implication de la jeunesse sera recherchée.

3.2. Aller au plus près sur les lieux de vie des participant·es

La Région s'engage à organiser des événements au plus proche, géographiquement parlant, des participant·es, et à mobiliser les acteurs et actrices, ainsi que les collectivités des territoires concernés pour accompagner la démarche. Les services des Maisons de la Région seront mobilisés lorsqu'il s'agit de concertation territorialisée.

3.3. Organiser des événements sur des créneaux horaires pertinents

La Région s'engage à organiser les événements sur les créneaux horaires les plus pertinents par rapport aux participant·es pour permettre de mobiliser le plus grand nombre.

3.4. Choisir des méthodes d'animation et de participation adaptées

La Région propose des méthodes et outils d'animation adaptées aux participant·es, avec notamment des supports/outils/modes d'information appropriés. Dans le cas d'événements rassemblant une diversité de participant·es, elle garantira une prise et un temps de parole équilibré entre les participant·es, et s'assurera du respect de la pluralité des intervenants (égalité femmes / hommes, place des jeunes, paroles associatives, élu.es/citoyenn.es...).

3.5. Privilégier des échanges en présentiel tout en s'appuyant sur les outils numériques

La Région pourra utiliser des outils numériques de participation qui apportent des modalités et des fonctionnalités souples, ouvertes et transparentes. Toutefois, elle reconnaît que le numérique ne peut pas tout, car les plateformes de participation ne sont pas consultées par l'ensemble des citoyens et citoyennes en raison de difficultés d'accès ou d'utilisation. La Région utilise le numérique comme un allié de la participation, en étant vigilante à ne pas en faire un facteur d'exclusion supplémentaire, et l'articule avec des démarches en présentiel.

3.6. Assurer une équivalence de traitement des points de vue exprimés

La Région s'attachera à une expression d'opinions plurielles et éclairées, équilibrées et apaisées, républicaines, respectueuses des niveaux de connaissance et d'expertise de chacun et de chacune ainsi que du rythme de réflexion des participant·es. Elle porte une égale attention à la parole de chaque personne.

3.7. Respecter le droit à l'oubli

Tout participant·e a le droit à l'oubli concernant ses données personnelles et ses opinions. Dans ce cadre, la Région respecte les différentes règles définies dans le Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016 qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Engagement n°4 : S'assurer d'un cadre de débat démocratique

4.1. Dépasser les intérêts personnels

La Région rappellera aux participant·es que leur participation doit être motivée par l'intérêt général, et non pas leur intérêt particulier.

4.2. S'assurer du respect mutuel

La Région s'assure que toute personne ou partie prenante qui s'engage dans une démarche participative admet qu'un point de vue diverge, dès lors qu'il est également exprimé de façon respectueuse, peut être un enrichissement du débat. Les divergences de point de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

4.3. Respecter les valeurs fondamentales de la République

La participation se fait dans le strict respect des valeurs de la République, inscrites notamment dans sa devise "Liberté, égalité, fraternité". Parmi les valeurs et les principes qui sous-tendent la participation, il y a : la non-violence, l'inclusion sociale, le respect de la laïcité et le rejet de toute forme de discrimination. L'article 70 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 liste 25 types de discriminations. Le non-respect de ce socle de valeur implique la fin du processus participatif.

Engagement n°5 : rechercher des formes innovantes, proposer une évaluation et une amélioration continue

5.1. Expérimenter et développer de nouveaux modèles participatifs innovants

La Région s'engage à expérimenter, dès que ce sera pertinent, des méthodes et outils de participation citoyenne innovants. Pour cela elle s'appuie sur la diversité d'acteurs et d'actrices de réseaux de la participation et de l'éducation populaire. La Région s'engage à développer des partenariats et à s'investir dans les réseaux de participation nationaux, voire internationaux.

5.2. Assurer l'évaluation de l'action publique

La Région évalue l'impact de ses politiques publiques et se dote d'un Comité régional de suivi des évaluations composé de conseillers régionaux représentatifs de l'ensemble des sensibilités politiques composant le Conseil régional, de membres du CESER. Elle favorisera la participation citoyenne dans les processus d'évaluation de ses politiques en rendant notamment accessible les résultats de ses propres évaluations pour qu'elles puissent être confrontées et enrichies.

5.3 Favoriser une amélioration continue

La Région entend favoriser une amélioration continue de ces dispositifs et de son action par l'association régulière de citoyen·nes lors de l'élaboration, du suivi, de l'évaluation des politiques publiques régionales.

5.4. Réviser la Charte

La Région s'engage à réviser, si besoin, la présente charte pour faire grandir cette éthique participative.